**PNR du Vexin Français:
PARTENARIAT ET FINANCEMENT 2020**

***Rapport n° 2-16 / AD du 28/02/2020***



Il s’agit de renouveler pour l’année 2020 la convention de partenariat qui lie le Département au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, en y associant un financement de 100 000€.



* Le PNR du Vexin Français regroupe 78 communes du département, ce qui couvre près de la moitié de son territoire
* L’action du PNR du Vexin Français s’appuie sur une Charte qui fixe des objectifs et un cadre d’intervention. la Charte est un projet de développement durable, pour une ruralité vivante et innovante.
	+ Axe 1 : maîtriser l’espace et protéger le patrimoine,
	+ Axe 2 : promouvoir la vocation agricole du territoire, ses atouts touristiques et économiques,
	+ Axe 3 : mettre l’homme au cœur d’un projet territorial innovant.
* En novembre 2017, le Conseil régional d’Ile-de-France a décidé de prendre à sa charge la participation financière du Département. En 2020, il accorde une subvention de 1 230 760 € en fonctionnement et 1 030 000€ en investissement (dans le cadre du programme d’actions 2020).
* Le Département a voté le maintien d’un financement en fonctionnement pour soutenir des actions de proximité, structurantes à l’échelle locale, en lien avec ses compétences et ses ambitions.



Le Département soutient la mise en valeur des patrimoines culturels et paysagers. Le paysage du Vexin est pensé comme un monument historique, donc un objet à part entière de recherches et d’enseignement. Pour cette année 2020, le Département finance :

* + Les actions éducatives à l’environnement autour de l’alimentation durable, l’observation des paysages et l’itinérance à pieds,
	+ Un programme de sorties à vélo organisé par le PNR du Vexin Français,
* Un travail de fond sur le paysage avec la création d’une route touristique, un questionnement nouveau sur les chartes paysagères des communes et l’élaboration d’un guide ou de fiches conseil sur les aménagements et la qualité paysagère.

 

« Développer en protégeant, protéger en développant » est une des devises du PNR du Vexin Français.

Il est un atout touristique, environnemental et culturel pour notre département et le Conseil départemental entend rester un de ses principaux partenaires.